

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD



MAIRIE
DE
HOUPLIN-ANCOISNE
59263

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mai 2021 s'est réuni en séance ordinaire le 31 mai 2021 à 19 h, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique GANTIEZ, Maire.

Suite à l'évolution de la pandémie de la COVID-19, le public peut être accueilli sur la base de 35% de la capacité de la salle.

A / Désignation du secrétaire de séance

Madame Delphine RUSCART est désignée secrétaire de Séance.

B/ Appel des élus

Etaient présents :

Mme D. GANTIEZ, M. C. DELVAL, Mme N. BOURBOTTE, M. L. DEBLOOS, Mme A. MASUREL, M. H. WIPLIE, Mme M.L. ALLOSSERY, M. L. PRATZ, Mme D. RUSCART, M. C. GANTIEZ, M. P. VANDRIESSCHE, Mme G. FROMENTEL POTTEAU, M. F. LEFEBVRE, Mme M. LENAIN, M. N. COUVREUR, Mme P. VANRUMBEKE, Mme E. LOYER, M. J. CRESPEL, Mme C. DELORY, M. P. SIX, M. S. BOCQUILLON, Mme M. NOMBERG, M. V. DUTHOIT.

Ordre du jour :

- 1 Approbation du PV du CM du 22 Mars 2021

- 2 Avis de la commune d'Houplin-Ancoisne relatif au projet de pacte de gouvernance de la MEL

- 3 Vente d'un terrain communal

- 4 Consultation publique sur la demande présentée par la SARL PALISSANDRE de Seclin

- 5 Consultation publique sur la demande présentée par la SAS GONDECOURT PEINTURE POUDRE

- 6 Décision budgétaire modificative n°1

- 7 Remboursement locations de salles

- 8 Contractualisation entre l'EPF et la commune d'Houplin-Ancoisne

- 9 Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Le quorum étant atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 19H.

Communications :

- **Le bus de l'accès au droit**

Au conseil municipal précédent, Monsieur BOCQUILLON avait demandé s'il était possible que « le bus d'accès au droit » assure une permanence dans notre commune.

Nous venons de recevoir une réponse négative. Des permanences étant organisées autour de notre commune, il ne sera pas ajouté de permanence chez nous. Il est proposé aux Houplinois de se rendre dans les communes voisines (Wattignies, Gondécourt, Emmerin, Noyelles-les-Seclin, Templemars). Un planning des rendez-vous sera mis sur le site de la commune.

- **Le conciliateur de justice**

Madame la Maire a demandé au conciliateur de Wattignies s'il pouvait assurer une permanence (au moins une demi-journée par mois) dans notre commune. Ce ne sera pas possible, car Houplin-Ancoisne ne dispose pas assez d'administrés. Toutefois, la conciliatrice intervenant sur Santes et Wavrin accepte de recevoir les Houplinois selon ses permanences.

- **Cambriolage sur Ancoisne**

Un cambriolage a eu lieu la semaine dernière en début de matinée.

Prévenue par un commerçant, la Police Nationale de Wattignies est intervenue et a interpellé 2 personnes.

- **Installation de 2 ruches**

Monsieur DELVAL nous informe qu'une convention a été signée afin que 2 ruches soient installées au cimetière d'Ancoisne.

Ordre du jour.

1 **Approbation du PV du CM du 22 Mars 2021**

Monsieur BOCQUILLON et Madame NOMBERG refusent de signer le PV.

Madame la Maire les informe qu'ils doivent préciser leurs raisons (ceci faisant suite à la réponse du Préfet, ce dernier ayant été sollicité par Monsieur BOCQUILLON et Madame NOMBERG suite au dernier PV).

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	2- Madame NOMBERG, Monsieur BOCQUILLON.	

2 Avis de la commune d'Houplin-Ancoisne relatif au projet de pacte de gouvernance de la MEL

Ce pacte a pour objectifs :

- une meilleure représentativité de la commune dans la gouvernance de l'intercommunalité,
- renforcer la proximité MEL/ communes,
- renforcer les instances de proximité et mieux soutenir les projets.

Madame NOMBERG pense que ce pacte exclut les groupes d'oppositions au droit à l'information.

Madame la Maire fera remonter cette remarque auprès de la MEL.

Par ce vote, les conseillers municipaux autorisent donc Madame la Maire à faire toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	2- Madame NOMBERG, Monsieur BOCQUILLON.	

3 Vente d'un terrain communal

Suite au retrait de la délibération 2018-48 du 10 juillet 2018 relative à la vente d'un terrain, celle-ci ayant été annulée par le tribunal administratif le 06 avril 2021, un administré ayant sollicité un recours.

Cette annulation portait, non pas sur le fond, mais sur la forme.

L'avis des domaines sur la valeur du terrain a été donné à l'ensemble des élus (5280 €).

Il est proposé de prendre une nouvelle délibération pour la vente de ce terrain communal qui représente une emprise de 132 m² sur la parcelle cadastrée A2289 de 1222 m², à Monsieur LEGRAIN Eric, rue du Marais.

Madame la Maire rappelle que ce sujet a été débattu en commission.

Monsieur BOCQUILLON fait remarquer que ce n'est pas à la municipalité de permettre à un citoyen de faire une plus-value de 34 000 € sur un espace vert car celui-ci est classé en zone constructible.

Madame la Maire répond qu'il est précisé dans la délibération que ce terrain restera inconstructible.

Monsieur BOCQUILLON dit que c'est la porte ouverte à tout. On va vendre tous les espaces verts alors que la MEL souhaite plus d'espaces verts.

Madame la Maire répond qu'il n'a jamais été question, pour la majorité, de vendre tous les espaces verts de la commune, et rappelle que par le passé elle s'est déjà opposée à la vente d'espaces verts.

Monsieur BOCQUILLON fait remarquer que là, on vend pratiquement la totalité de l'espace vert.

Madame la Maire répond que la parcelle A2289 a une surface de 1222 m². La vente concerne 132 m².

Aujourd'hui, il s'agit de régulariser une délibération prise en 2018 sachant que Monsieur LEGRAIN est propriétaire de la parcelle depuis mars 2020.

Monsieur VANDRIESSCHE évoque le fait que cette situation est particulière dans le sens où il s'agit de régulariser une vente qui a déjà eu lieu.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	2 - Madame NOMBERG, Monsieur BOCQUILLON	

4 Consultation publique sur la demande présentée par la SARL PALISSANDRE de Seclin

Monsieur DELVAL reprend les idées principales de ce point porté à l'ordre du jour.

Il s'agit d'une friche de base logistique située sur la ville de Seclin.

Une enquête publique est en cours, elle se terminera mi-juin.

Monsieur CRESPEL évoque les problèmes de circulation de camions et de voitures que cela va engendrer.

Monsieur DELVAL précise que cela se situe dans la zone industrielle de Seclin existante.

Monsieur CRESPEL souligne que cela pourrait également contribuer au développement économique.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
0	6 – Mesdames BOURBOTTE, POTTEAU, RUSCART, Messieurs COUVREUR, DUTHOIT, WIPLIE.	17

5 Consultation publique sur la demande présentée par la SAS GONDECOURT PEINTURE POUDRE

Monsieur DELVAL nous informe que tous les renseignements ont été envoyés avec la délibération.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
1 – Monsieur GANTIEZ.	2 – Madame RUSCART, Monsieur COUVREUR.	20

6 Décision budgétaire modificative n°1

Monsieur DEBLOOS, en complément des éléments fournis dans la délibération, nous précise que suite à un changement de logiciel, une mauvaise écriture s'est retrouvée dans le mauvais compte. Cette délibération permet de rétablir l'ordre correct.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

7 Remboursement locations de salles

Madame BOURBOTTE nous explique qu'en lien avec la pandémie et les interdictions associées, des salles ont été réservées mais les réservations n'ont pas pu aboutir. Elle propose donc de rembourser ces locations.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23		

8 Contractualisation entre l'EPF et la commune d'Houplin-Ancoisne

Madame ALLOSSERY présente le projet de convention entre l'EPF, Etablissement Public Foncier et la commune d'HOUPLIN-ANCOISNE.

L'EPF est un organisme de portage foncier, il va acquérir le terrain situé 312 rue Roger Salengro qui est destiné au futur projet scolaire. Il le cèdera à la commune au plus tard au terme de la convention d'une durée de 4 ans.

Monsieur BOCQUILLON fait remarquer que la commune engage des frais alors qu'aucune délibération n'a été prise concernant le futur projet scolaire. Il relève les frais de gestion indiqués dans la convention.

Madame ALLOSSERY explique que c'est une opération blanche pour la commune puisque le prix de revente est le même que le prix d'achat. Les frais de gestion sont des frais d'entretien et des frais de notaire, qui devraient être payés si la commune devait acquérir elle-même le terrain.

Monsieur DEBLOOS fait remarquer que c'est une opportunité pour la commune qu'il faut la saisir rapidement.

Monsieur BOCQUILLON évoque le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et demande ce qui se passera si le complexe scolaire ne peut pas se faire.

Madame La Maire fait remarquer que ce terrain est constructible. Il n'y a pas ou peu de terrains constructibles sur la commune. Si le projet d'école ne pouvait pas se faire, la commune revendra le terrain.

Monsieur VANDRIESSCHE note aussi que la Chambre Régionale des Comptes indique qu'une partie des problèmes budgétaires de la commune provient du fait qu'elle dispose de 5 sites scolaires. Si rien n'est fait en ce sens, les problèmes perdureront. On ne peut pas laisser passer cette opportunité. Il rappelle que par le passé, la commune n'a pas fait l'acquisition de certains sites qui font défaut aujourd'hui.

Monsieur BOCQUILLON approuve le constat de Monsieur VANDRIESSCHE mais rappelle à nouveau que, dans son rapport, la Chambre Régionale des Comptes indique que la commune n'a pas les moyens de faire de gros projets.

Madame la Maire coupe court : le rapport fait l'objet du débat suivant. Elle rappelle que c'est la décision de la majorité de faire avancer les choses.

Monsieur CRESPEL intervient rappelant qu'il y avait une autre opportunité : demander une modification du PLU au conseil métropolitain du 18 décembre 2020, en vue d'un groupe scolaire unique. Il sait bien qu'il y aurait eu beaucoup de recours mais note cette opportunité.

Madame la Maire indique que la modification est actuellement en cours mais que la commune n'a pas eu le droit de proposer des modifications, car elle est située dans les champs captant. De toute façon, un groupe scolaire unique n'est pas le projet de la majorité.

S'en suivent des échanges sur la faisabilité du projet de groupe scolaire de l'ancienne municipalité.

Madame la Maire indique que les terrains du cimetière n'ont pas été payés aux agriculteurs, et, que ces derniers en réclament le paiement.

Monsieur CRESPEL rappelle que les travaux de trottoirs de la rue du cimetière sont sécurisants et que les agriculteurs qu'il connaît, ne voulaient pas être payés.

Madame la Maire a reçu le notaire qui demande à ce que la commune paie les agriculteurs. Cela aurait dû être fait en 2019. Ils auraient pu être pris en charge par la MEL.

Monsieur CRESPEL indique que la commune peut se faire rembourser.

Madame la Maire fait remarquer que les délais sont dépassés, et qu'il faut payer 3000€. Ce qui est une somme conséquente vu la situation de la commune. Elle approuve tout à fait le point de la sécurisation de la rue du cimetière.

Monsieur VANDRIESSCHE regrette que l'on n'ait pas fait payer cette somme à la MEL.

La délibération est soumise au vote.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
21	2 - Madame NOMBERG, Monsieur BOCQUILLON	

9 **Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes**

Madame la Maire prend en lecture la synthèse du rapport d'observations définitives.

« Située dans le département du Nord, Houplin-Ancoisne est une commune qui compte une population relativement aisée de 3 454 habitants en 2020. Elle présente la particularité d'un habitat discontinu entre ses anciennes communes d'Houplin et d'Ancoisne, distantes d'environ 1,5 kilomètre, et séparées par des parcelles agricoles et des champs captant. La fusion intervenue depuis 1950

ne s'est pas accompagnée d'une rationalisation des équipements publics qui se retrouvent sur les deux bourgs à la fois, souvent dans un état vétuste.

Connaissant des difficultés financières, la commune fait des efforts pour assainir ses comptes depuis 2019. Elle a mis en place une comptabilité d'engagement et fiabilise ses prévisions budgétaires. Toutefois, cette fiabilité demeure perfectible, avec notamment des discordances importantes entre l'état de l'actif et l'inventaire de ses immobilisations, et une pratique incomplète des amortissements. L'absence de provision, constatée dans sa comptabilité pour les litiges en cours, l'empêche de se prémunir des risques financiers éventuels.

La commune est dotée, en 2019, d'un budget de fonctionnement de 2,7 M€. Entre 2015 et 2019, ses dépenses progressent plus rapidement que ses recettes (11,3 % contre 7,6 %) courantes. Sa capacité d'autofinancement ne lui permet pas de rembourser, chaque année, l'annuité en capital de ses emprunts, malgré un encours en baisse de 10 % sur la période. Fin 2019, la trésorerie ne couvre plus que 7,5 jours de charges.

Houplin-Ancoisne bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement comparable à la moyenne des communes du département du Nord de population identique, représentant 21 % de ses produits de gestion. En revanche, les impôts locaux acquittés sont inférieurs au plan national, surtout pour ce qui concerne la taxe foncière, qui représente 127 € par habitant contre une moyenne de 204 €.

Ses charges de personnel représentent plus de 60 % des charges courantes de gestion en 2019, bien au-delà des moyennes de sa strate démographique.

La commune est confrontée à un fort taux d'absentéisme représentant près d'un agent sur trois, ce qui l'amène à avoir fréquemment recours à du personnel contractuel.

Dans son précédent contrôle, la chambre avait déjà relevé le besoin d'un meilleur pilotage des ressources humaines, qui aura été affecté, depuis 2015, par la succession de quatre directeurs généraux des services.

Sur la période examinée, la commune a réalisé des dépenses d'investissement pour près d'1,3 M€, principalement consacrées à des travaux de voirie, l'éclairage public et l'entretien de bâtiments. Elle s'est lancée, sans disposer des autorisations nécessaires, dans la construction d'un nouveau groupe scolaire et fait l'acquisition d'un vestiaire préfabriqué pour un terrain de football, pour lesquels elle a dépensé plus de 220 000 € ; ces deux opérations semblent aujourd'hui à l'arrêt, notamment faute de permis de construire.

Elle envisage d'importants travaux d'équipement mais ne dispose pas des ressources suffisantes pour les mener à bien. Elle devra donc, au préalable, rétablir ses capacités financières et adapter ses projets en conséquence. »

Madame la Maire ouvre le débat et demande qui veut s'exprimer suite à la lecture de ce rapport

Monsieur DUTHOIT prend la parole : « C'est un rapport accablant, pourquoi ne pas nous avoir dit la vérité. J'ai honte et suis désolé, désolé pour ceux qui ont voté pour notre équipe. » Il demande ensuite à Monsieur CRESPEL des explications sur les faits contenus dans ce rapport.

Monsieur CRESPEL répond que s'il veut des explications, il doit lire le rapport et aura les réponses à ses questions.

Monsieur DUTHOIT lui répond : « L'école était notre grand projet on s'y était engagés. Mais quelle grande déception, quel gâchis ! »

Monsieur CRESPEL demande la parole car il ne peut laisser dire ces bêtises.

Il explique pourquoi ce projet d'école et retrace toutes les phases de celui-ci pour conclure qu'il restait encore beaucoup de progrès à faire.

Monsieur DEBLOOS fait remarquer à Monsieur CRESPEL que le trésorier de la perception l'avait mis en garde contre la faisabilité financière de ce projet.

Monsieur DELVAL demande à Monsieur CRESPEL si un état des bâtiments à céder pour financer ce projet avait été fait.

Madame la Maire demande à Monsieur CRESPEL si un plan de financement avait été réalisé.

Monsieur CRESPEL répond que oui.

Madame la Maire : « Personne ne l'a trouvé ! »

Monsieur CRESPEL dit l'avoir expliqué au téléphone à l'enquêteur.

Madame la Maire fait remarquer que dans son rapport, la Chambre Régionale des Comptes précise qu'il n'y en avait pas.

Monsieur VANDRIESSCHE relève que le constat de la Chambre Régionale des Comptes est indiscutable. Il n'y avait pas de plan de financement.

Monsieur BOCQUILLON constate qu'il y a eu beaucoup de gaspillage et que les finances de la commune sont très dégradées. Il pense franchement que le

projet des écoles de la nouvelle municipalité est à revoir et à échelonner sur plusieurs années.

Madame la MAIRE lui confirme que c'est ce qui est prévu.

Monsieur BOCQUILLON souligne que lui et son groupe n'y sont pas opposés mais c'est clairement irréalisable, d'après lui. Il s'inquiète et demande qui va prêter 6 millions d'euros à une commune qui n'arrive pas à rembourser ses anciens prêts.

Madame la Maire répond que la Chambre Régionale des Comptes relève l'improvisation de cette opération du groupe scolaire unique.

Monsieur DEBLOOS souligne que, « Oui c'est un constat édifiant pour la commune. C'est pour cela que notre projet est prévu en trois tranches et on se réserve le droit de décaler leurs démarrages. On constate que les dépenses de fonctionnement sont bien supérieures aux recettes, c'est pourquoi nous avons étalé notre projet ».

Monsieur CRESPEL annonce qu'il est plus optimiste que nous, il faut réduire les frais de fonctionnement et les frais de personnel. « Quand on est partis il restait fin juin 124 485 €. »

Monsieur GANTIEZ rétorque qu'en effet, peut-être, mais s'il n'y avait pas eu la vente des terrains communaux à des particuliers, combien resterait-il ?

Monsieur CRESPEL répond : « Je ne les ai pas vendus des mille et des cents ».

Monsieur VANDRIESSCHE relève que le personnel est mal géré

Monsieur CRESPEL ne souhaite pas rentrer dans ce débat là.

Madame la Maire fait remarquer que le nombre important de personnel date déjà d'avant 2014

Monsieur LEEFBVRE intervient « Personnellement, je suis d'accord avec Monsieur DUTHOIT. A propos du préfabriqué, de l'école, sans autorisation et sans être propriétaire de tous les terrains, c'est une catastrophe que maintenant la nouvelle municipalité se doit de prendre en charge afin de régulariser la situation. »

Monsieur CRESPEL précise qu'il n'a pas eu le temps nécessaire afin d'acheter les terrains. Pour le préfabriqué, la commune disposait d'un permis précaire.

Monsieur GANTIEZ l'interpelle : « Pourquoi avoir affirmé ensuite dans un CM que tu avais le permis définitif ? »

Monsieur CRESPEL lui répond que la MEL réclamait un dernier document, qu'il a été envoyé mais ils ne l'ont pas reçu.

Monsieur GANTIEZ nous informe que ce vestiaire, de plus de 100 000 €, n'était même pas assuré, c'est incroyable.

Monsieur DUTHOIT tient à nouveau à s'excuser, devant tout le monde, d'avoir cru à un projet pour lequel on lui a menti. « C'est décevant pour la commune, on a perdu de l'argent. »

Monsieur BOCQUILLON propose de vendre le vestiaire pour récupérer un peu d'argent puisqu'il ne sert à rien.

Monsieur DEBLOS s'adresse à M CRESPEL lui suggérant d'être précis quand il annonce des chiffres.

Monsieur CRESPEL annonce qu'il a investi 1.3 M€ pendant son mandat. Il détaille tout ce qu'il a fait. Il est satisfait de ses années de mandat. Il n'y a pas que du négatif.

Monsieur GANTIEZ fait remarquer à Monsieur CRESPEL que les fonds propres de la commune ont été gaspillés pour l'école alors qu'il suffisait de faire un prêt pour l'investissement.

Monsieur VANDRIESSCHE dit à Monsieur CRESPEL que même si tout n'est pas négatif, il ne peut pas nier le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. La situation est inquiétante.

Monsieur CRESPEL rappelle comment il a trouvé la commune en arrivant et ce qu'il a dû payer pour certains travaux.

Madame la Maire annonce aux 2 groupes d'opposition : « Qui que ce soit, à ma place aujourd'hui, serait logé à la même enseigne. »

S'adressant à Monsieur BOCQUILLON : « Que fait-on pour cette école qui aurait dû être refaite depuis au moins 10 ans ? »

Madame la Maire précise que si les taxes ont augmenté en 2021, c'est pour financer ce projet. Nous devons tous faire des efforts. Elle rappelle que ce n'est pas un choix de cœur mais de raison.

Madame la Maire évoque l'absentéisme, point relevé par la Chambre Régionale des Comptes, qui est anormalement élevé.

3041 jours d'absences sur l'année pour un coût à la charge de la commune de 294 080€.

Monsieur GANTIEZ appuie les dires de Madame la Maire : « On ne peut plus faire comme dans le passé, il nous faut les moyens de nos ambitions. »

Madame NOMBERG souligne qu'elle pense que l'aspect humain est oublié, et qu'il nous faut réfléchir à cela.

Madame la Maire nous invite à lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2013 et les réponses du maire de l'époque. « L'absentéisme est surtout dans les écoles, alors oui, il y a un travail à faire pour y remédier ».

Monsieur GANTIEZ pense que le personnel doit être mieux encadré. C'est ce qui a manqué depuis des décennies. Il faut être à l'écoute, savoir dire ce qui est bien ou pas.

Le débat étant clos, Madame la Maire tient à relayer quelques remarques.

- Tenue des bureaux de vote

Mme la Maire s'adresse aux membres de l'opposition au sujet de la tenue des bureaux de vote des 20 et 27 juin prochains.

Un mail a été adressé aux 6 membres des 2 oppositions afin de connaître la disponibilité de chacun. Elle déplore n'avoir eu que 4 réponses sur 6, seul Monsieur DUTHOIT a répondu positivement.

Aujourd'hui elle repose à nouveau la question aux élus de l'opposition : « Serez-vous présents ou pas? »

Madame la Maire rappelle que le rôle de l'élu n'est pas que d'être dans les commissions ou au conseil municipal. Sur demande de l'autorité, il a obligation de tenir les bureaux de vote, sauf raison exceptionnelle. Vous avez des droits mais également des obligations.

Un refus de la part d'un élu sans motif réel pourrait l'amener à être démissionnaire d'office de ses fonctions par le tribunal administratif.

Madame la Maire tenait à en informer les élus, et leur précise que, malgré tout, elle n'a pas l'intention d'en arriver là.

Monsieur BOCQUILLON dit qu'il pourra se rendre disponible le 27 juin.

- Photos des élus

Mme la Maire s'adressant à Madame DELORY, Messieurs CRESPEL et SIX:

"Nous avons été choqués de votre refus de vous mettre sur la photo des élus. A votre arrivée pour la réunion je vous ai invités à vous joindre à nous, ce que vous avez refusé. C'est un comportement indigne vis-à-vis des électeurs que vous représentez. Jamais durant les mandats précédents, les opposants ont eu une telle attitude."

Questions diverses

Les questions pour le groupe « Pour un Village Uni et Responsable » :

- 1 *Mme la Maire avait évoqué lors d'une entrevue avec notre groupe, la création d'une commission qui réunirait des élus de la majorité, de l'opposition, des parents d'élèves et des enseignants afin de travailler au projet scolaire. Nous voudrions savoir si l'existence de cette commission est toujours d'actualité ? Et si oui, quand se réunira-t-elle ?*

Madame ALLOSSERY rappelle qu'une réunion plénière avec l'ensemble des élus municipaux a eu lieu le 6 avril pour présenter le projet de restructuration des équipements scolaires. La même présentation a lieu avec les enseignants, puis les parents d'élèves élus au conseil d'école et les enseignants. Lors de ces réunions, nous avons pu échanger et recueillir les suggestions de tous.

Dès qu'il y aura de nouveaux éléments concernant ce dossier, une nouvelle réunion plénière sera organisée.

- 2 *Concernant les procès-verbaux du conseil municipal et après réflexion de notre part, ne serait pas possible dans un esprit constructif de nous réunir, majorité municipale et opposition, avant son approbation afin de discuter d'éventuelles corrections à y apporter pour aboutir à un consensus lors de son approbation en séance du conseil municipal ?*

Monsieur DELVAL reprend l'article 23 du RI, il prévoit qu'il soit établi par le secrétaire de séance et transmis aux membres du CM qui peuvent y apporter d'éventuelles réclamations avant son approbation. « De plus, Madame la Maire vous a proposé au dernier CM (le 22 mars) de participer à la relecture du PV pour complément d'informations, proposition que vous avez déclinée. »

Il rajoute : « Pour l'approbation de celui-ci vous êtes passés en 36h de l'abstention et, je vous cite : « En appréciant les avancées qui y ont été faites », à finalement, la désapprobation, suite « à une relecture !! »

« Quand vous évoquez l'esprit constructif, doit-on se référer à notre dernière entrevue où plusieurs fois, nous vous demandions la raison pour laquelle 5 jours après avoir approuvé le nouveau RI des cimetières vous écriviez au préfet pour le dénoncer ? Que disiez-vous dans ce courrier » : - Certes, nous

reconnaissons avoir approuvé cette délibération. Mais après vérification, nous nous sommes rendu compte que la manière dont on nous a présenté les choses, tant en réunion de commission, qu'en séance du CM, était erronée, voire fallacieuse.

« Ou encore, alors que peu de temps après cette entrevue (le 12 avril), nous apprenions qu'une énième requête de votre part partait à la préfecture (budget CCAS) (CA du 27mars) et PV (CM du 22 mars), le tout envoyé le 27 mars.

Madame, Monsieur, parlons-nous du même esprit constructif qui pourrait aboutir à des consensus ? »

Monsieur DELVAL conclut sur une précision : « Présentation fallacieuse » signifie : « Qui cherche à nuire, à tromper, perfide », et vous parlez d'esprit constructif ?

Madame NOMBERG tient à préciser qu'elle n'a jamais refusé d'apporter son aide pour donner un complément d'informations au PV.

3 *Concernant les travaux qui auront lieu rue Jean Jaurès, nous aimerions connaître la nature de ces travaux, leur durée, leur période et s'ils concerneront toute la rue ?*

Monsieur WIPLIE précise qu'une réunion avec la MEL et Noréade a été organisée afin de revoir le contexte de la rue Jean Jaurès, Place Blum et Place Serrurier.

Noréade doit remettre en conformité toute la rue. Les travaux devraient être entrepris en octobre et débuteront entre l'Eglise et la Place Blum pour la 1^{ère} tranche. Monsieur WIPLIE a demandé à Noréade de compléter son projet afin d'aller jusque la Place Serrurier. Il est question également de réfléchir au stationnement de la rue Jean Jaurès.

L'étude utilisée est celle de 2019 car le travail a déjà été fait et après analyse, cette étude est très bien faite.

Madame la Maire indique que des réunions de quartier seront établies et que ces points y seront abordés.

4 *Serait-il possible lorsqu'il y a des dossiers comme celui de la Chambre Régionale des Comptes, de les avoir de manière anticipée afin de pouvoir les travailler correctement avant la séance du conseil municipal ?*

Madame la Maire reprend le calendrier et les éléments dont elle disposait, ainsi que l'enquête en cours. ??? Toutefois, ce dossier revêt un caractère très confidentiel et ne pouvait pas être diffusé au préalable.

Madame la Maire précise que Monsieur DUTHOIT, Madame NOMBERG et Monsieur BOCQUILLON étaient présents pour la photo.

5 Qu'en est-il du Conseil Municipal des Enfants, qui avait été élu et installé au mandat municipal dernier ? Comptez-vous le reconduire ? cette structure participe pourtant à la construction de la citoyenneté pour nos jeunes.

Madame ALLOSSERY explique que la mise en place du Conseil Municipal des Enfants fait partie du programme de la majorité.

A notre installation en juillet dernier, nous avons eu de nombreux dossiers urgents à traiter, le conseil municipal des enfants n'a pas fait partie de nos priorités. Il n'est pas pour autant abandonné et nous le mettrons en place prochainement.

Aucune question du groupe « Ensemble Continuons » n'a été soumise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.